



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Facture audiovisuelle

Question écrite n° 21176

#### Texte de la question

M. Jérôme Nury attire l'attention de Mme la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sur l'accès à la télévision et à la radio. À l'heure de l'égal accès aux services publics, à l'information et au développement du réseau 4G, force est de constater que de nombreux territoires ne disposent toujours pas d'un réseau TNT et radio de qualité. Ces territoires et leurs habitants se sentent abandonnés. C'est notamment le cas de nombreuses communes dans l'Orne, comme Domfront, et dans toute la France rurale où la population ne capte pas certaines chaînes de télévision et certaines fréquences radio, notamment locales. Ces difficultés ont de graves conséquences. D'une part, les habitants se sentent exclus et, d'autre part, le territoire s'enclave. Le sentiment d'exclusion mène les habitants à reconsidérer leur installation dans ces secteurs, conduisant à une baisse de l'attrait du territoire. Dans un contexte de désertification des zones rurales, les territoires peinent à attirer les jeunes actifs qui pourraient le faire vivre. Le développement du numérique est indispensable à la survie de ces zones et à l'implantation des nouvelles générations. Il lui demande donc quelles sont les mesures susceptibles d'être mise en place afin de permettre aux habitants de tous les territoires d'avoir un accès égal à l'audiovisuel et à l'information.

#### Texte de la réponse

Le Gouvernement a fait de l'amélioration de la couverture numérique, fixe comme mobile, une priorité de son action, afin de permettre à l'ensemble des Français, quel que soit leur lieu de résidence, de bénéficier d'une couverture de qualité. Lancé en 2013, le Plan France Très Haut Débit vise à garantir à tous les Français un accès à internet très haut débit (> 30 Mbit/s) à l'horizon 2022. Le Plan repose sur deux composantes : les réseaux déployés par les opérateurs privés sur leurs ressources propres, et les réseaux d'initiative publique déployés sous la responsabilité des collectivités territoriales, cofinancés par l'État à hauteur de 3,3 milliards d'euros. Aujourd'hui, la totalité des départements, métropolitains comme d'outre-mer, ont structuré et planifié leur projet de déploiement, et la plupart d'entre eux sont entrés dans une phase opérationnelle, qui comprend des phases d'études préalables antérieures aux premiers déploiements physiques des réseaux. 70 % de ces réseaux ont déjà sécurisé le financement de la généralisation du déploiement de la fibre optique sur la totalité de leur territoire dans le cadre de l'enveloppe financière de 3,3 milliards d'euros mise à leur disposition par l'État à travers le Plan France Très Haut Débit. Dans l'Orne, le département compte près de 24 600 locaux raccordables à la fibre optique jusqu'à l'abonné, soit 14 % des locaux du territoire. En zone d'initiative publique, le projet porté par le conseil départemental de l'Orne, permettra à plus de 74 000 locaux de bénéficier d'un raccordement à la fibre optique. Par ailleurs, préalablement aux travaux de déploiement de la fibre optique, le Conseil départemental avait décidé d'effectuer, en avance de phase, 110 opérations de « fibre au village » (travaux de montée en débit). Ces opérations, principalement réalisées entre 2015 et 2017, permettent aujourd'hui à près de 16 000 locaux de bénéficier d'un bon voire très haut débit pour la grande majorité de ces locaux. À ce titre et sur la base d'un accord préalable de principe notifié en février 2016, l'État soutient le projet d'aménagement numérique porté par le conseil départemental de l'Orne à hauteur de 16,37 millions d'euros. Néanmoins, il convient de noter que les récentes évolutions du projet du conseil départemental, marquées par une hausse

significative de l'ambition de couverture en très haut débit du territoire, pourraient conduire l'État à revoir à la hausse sa participation financière. Par ailleurs, lors de la Conférence nationale des territoires du 17 juillet 2017, le Président de la République a fixé un objectif intermédiaire ambitieux : garantir l'accès de tous les Français au bon haut débit (> 8 Mbit/s) d'ici 2020. 6 % des foyers ne bénéficieront en effet pas de bon haut débit par les réseaux filaires à cette échéance, dans des territoires majoritairement ruraux. Le Gouvernement propose donc un soutien financier aux particuliers concernés allant jusqu'à 150 euros pour l'installation d'équipements de réception d'internet par satellite ou par les réseaux hertziens terrestres. Ce dispositif « Cohésion numérique des territoires », doté de 100 millions d'euros, permettra de soutenir directement l'équipement des utilisateurs. Le 22 mars 2019, le dispositif « Cohésion numérique des territoires » a été lancé à l'occasion du déplacement du Premier ministre dans le Gers sur le numérique. L'ensemble de ces éléments témoigne donc de la pleine mobilisation du Gouvernement afin de fournir une couverture fixe de qualité à l'ensemble de nos concitoyens en leur permettant d'accéder au bon et très haut débit.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jérôme Nury](#)

**Circonscription :** Orne (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21176

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** [Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales](#)

**Ministère attributaire :** [Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 juillet 2019](#), page 6277

**Réponse publiée au JO le :** [15 octobre 2019](#), page 8816